

Le 6 juin 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Cabinet du Leader du gouvernement  
1035, rue des Parlementaires, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

**Objet : Réponse à la pétition déposée par la députée de Westmount-Saint-Louis**

Monsieur,

J'accuse réception de la pétition déposée le 2 mai 2019 à l'Assemblée nationale concernant la valorisation du métier et des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE). Il est à noter que le ministère de la Famille (Ministère) s'intéresse grandement et est sensible aux raisons évoquées dans la pétition et sur lesquelles s'appuient les demandes formulées.

Une démarche est en cours au Ministère à laquelle contribuent divers acteurs clés du réseau des SGEE. Celle-ci a permis de brosser un portrait de la situation de la main-d'œuvre qualifiée. Les travaux révèlent qu'une situation de rareté de personnel qualifié affecte le réseau, mais non de pénurie. En réaction à cette situation, le Ministère a effectué des consultations auprès des associations nationales de services de garde et des représentants syndicaux. Ils ont notamment souligné l'importance de valoriser le métier. Cet axe d'intervention sera priorisé pour changer les perceptions du métier auprès de la population en rappelant la responsabilité des éducatrices de la petite enfance dans l'application du programme éducatif, conditionnant et structurant les activités planifiées dans les SGEE.

Dans un esprit d'amélioration continue de la qualité des SGEE, de nouvelles dispositions réglementaires relatives au programme éducatif entreront en vigueur et permettront de mieux soutenir les services de garde dans l'élaboration du leur. À cet effet, le programme éducatif *Accueillir la petite enfance* a été mis à jour afin de présenter de façon plus concrète les concepts fondamentaux en alliant davantage la théorie et la pratique. Cette nouvelle édition s'inscrit en continuité avec la vision éducative promue dans les programmes d'éducation préscolaire prescrits par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'intention des enfants de quatre et cinq ans.

Pour améliorer l'équité et l'accessibilité aux SGEE, la mise en place de mesures concrètes est amorcée. Un appel de projets pour créer 2 500 places subventionnées ainsi qu'un plan d'accélération de l'accessibilité ont été annoncés pour maximiser la disponibilité de 11 000 places dans les SGEE. Les attentes ont été resserrées pour que les projets de création de places se réalisent dans de plus courts délais. De plus, la création de 1 691 places a été annoncée en décembre 2018. Afin de mieux arrimer l'offre de services et de la développer pour répondre aux besoins des familles, le Ministère tracera un portrait évaluant les taux de couverture de la demande de places en SGEE dans l'ensemble du territoire québécois.

...2

Afin d'inciter les prestataires de services de garde à accueillir des enfants handicapés, le Ministère verse une allocation à cet effet par l'intermédiaire de la mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins et de l'allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé. J'ai annoncé mon intention d'améliorer le soutien accordé aux enfants qui ont des besoins particuliers.

Quant à la rémunération et aux autres conditions de travail du personnel œuvrant dans le réseau des SGEE, celles-ci feront l'objet de négociations prochainement par les employeurs, les conventions collectives venant à échéance le 31 mars 2020. Les paramètres de financement prennent en considération les clauses nationales monétaires négociées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Famille,



Mathieu Lacombe